



Bureau communautaire du 4 juillet 2024

Les Arcades, Melle
Salle la Béronne

Bureau communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

- **Quorum**

- **Pouvoirs**

- **Désignation du secrétaire de séance : Philippe CACLIN**

Bureau communautaire

AFFAIRES GENERALES

Affaires générales

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

1. Bureau communautaire du 6 juin 2024 - Approbation du procès-verbal

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du bureau communautaire du 6 juin 2024.

Bureau communautaire

ANIMATION DU TERRITOIRE

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

2. Base de loisirs du Lambon - Règlement intérieur

Contexte : Définir un cadre réglementaire cohérent et unifié pour l'ensemble de la base de loisirs du Lambon afin de garantir la sécurité, le bien-être et le respect de l'environnement pour tous les usagers et d'harmoniser les pratiques et les usages sur l'ensemble du site.

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

2. Base de loisirs du Lambon - Règlement intérieur

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le règlement intérieur de la base de loisirs du Lambon joint à la présente délibération.
- **AUTORISER** le président à signer le règlement intérieur permettant d'assurer la sécurité et le bien-être des usagers et le respect de l'environnement sur l'ensemble de la base de loisirs.

Bureau communautaire

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

3. Groupement de commandes pour la fourniture d'abri-bacs ainsi que la mise à disposition et la collecte de bacs et le traitement des biodéchets – Convention constitutive du groupement

Contexte :

- **Généralisation du tri à la source des biodéchets** au 1er janvier 2024

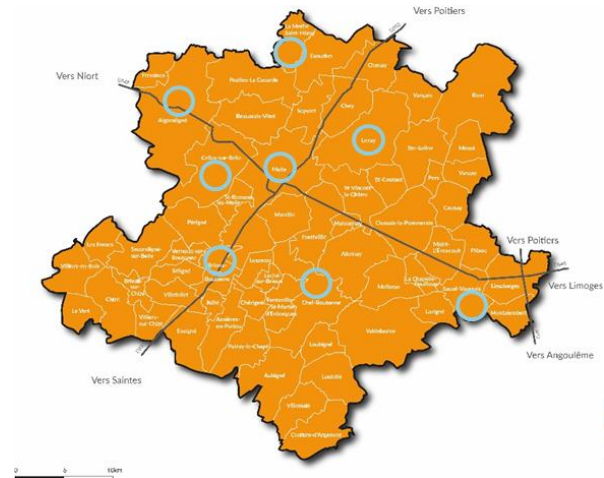
Plan d'actions de la CCMP validé en conseil communautaire du 11 janvier 2024

→ Collecte des biodéchets en apport volontaire des biodéchets sur une partie du territoire à compter de 2025

Rappel de la partie collecte validée

Collecte en point d'apport volontaire si :

- * Centre bourg dense
- * Présence marquée de collectifs
- * Présence marquée de professionnels
- * Absence d'espace pour compostage



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

3. Groupement de commandes pour la fourniture d'abri-bacs ainsi que la mise à disposition et la collecte de bacs et le traitement des biodéchets – Convention constitutive du groupement

Dépenses prévisionnelles de l'action Collecte des Biodéchets selon les retours de l'étude portée par le Cabinet ECOGEOS

• Déploiement pour l'année 2025

- Achat fournitures : bioseaux, **abri-bacs**, sacs kraft

31 478 € HT

- Communication

14 284 € HT

- **Mise à disposition, collecte bacs, traitement biodéchets**

25 936 € HT

- Charge de personnel

14 163 € HT

→ 85 861 € HT

• Post déploiement à partir de 2026

- Achat sacs kraft

3 847 € HT

- **Mise à disposition, collecte bacs, traitement biodéchets**

25 936 € HT

→ 29 783 € HT

En jaune, les dépenses portées par le groupement de commandes



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

3. Groupement de commandes pour la fourniture d'abri-bacs ainsi que la mise à disposition et la collecte de bacs et le traitement des biodéchets – Convention constitutive du groupement

Groupement de commandes :

Réalisation d'un groupement de commandes avec les collectivités du département ayant fait un choix équivalent : le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine, la communauté de communes Parthenay-Gâtine et la communauté de communes Val de Gâtine

→ Optimiser les coûts et répondre au mieux aux besoins des usagers

Objet du groupement de commandes :

Réalisation d'une consultation pour la fourniture d'abri-bacs, la collecte et le traitement des biodéchets

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

3. Groupement de commandes pour la fourniture d'abri-bacs ainsi que la mise à disposition et la collecte de bacs et le traitement des biodéchets – Convention constitutive du groupement

Coordonnateur du groupement de commandes : Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine

Attribution du marché : Création d'une commission d'appel des offres et candidatures AD HOC

Frais de fonctionnement du groupement : Frais de publication du marché répartis entre chaque collectivité au prorata de la population :

Les membres	Nombre d'habitants (2023)	%
SMC	48 784 habitants	36 %
CCPG	25 787 habitants	19 %
CCMP	47 387 habitants	35 %
CCVG	14 678 habitants	11 %
Total	136 636 habitants	100%

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

3. Groupement de commandes pour la fourniture d'abri-bacs ainsi que la mise à disposition et la collecte de bacs et le traitement des biodéchets – Convention constitutive du groupement

Quantité prévisionnelle de fourniture des abri-bacs :

	Nombre d'abri-bacs prévisionnel	Nombre d'abri-bacs minimum	Nombre d'abri-bacs maximum
SMC	28	13	35
CCPG	30	16	30
CCMP	14	10	20
CCVG	8	6	15
TOTAL	80	45	100

Montant estimatif du marché : Montant se basant sur la fourniture maximum/prévisionnelle des abris-bacs

Les membres	Fourniture	Collecte & traitement – 3 ans	Total
SMC	75 600 € HT	156 240 € HT	231 840 € HT
CCPG	81 00 € HT	167 400 € HT	248 400€ HT
CCMP	37 800 € HT	78 120 € HT	115 920 € HT
CCVG	21 600 € HT	44 640 € HT	66 240 € HT
Total	216 000 € HT	522 120 € HT	662 400 € HT

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

3. Groupement de commandes pour la fourniture d'abri-bacs ainsi que la mise à disposition et la collecte de bacs et le traitement des biodéchets – Convention constitutive du groupement

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président à signer la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe ainsi que tout document y afférent.
- **DESIGNER** Monsieur Gilles CHOURRÉ, Vice-président à la prévention et la gestion des déchets, comme représentant de la communauté de communes Mellois en Poitou au sein de la commission d'analyse des offres et candidatures.

Bureau communautaire

EDUCATION – POLITIQUE SCOLAIRE

Education – Politique scolaire - Intervention de

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

4. Groupement de commandes pour la fourniture de denrées alimentaires - Convention constitutive du groupement avec le CIAS
Contexte actuel des marchés de restauration pour les écoles, les structures PEEJ communautaires et associatif pour le CSC du Mellois



2 marchés pour la fourniture et la livraison
des denrées alimentaires

Un marché externalisé

géré par la société VALAE (groupements de référencement pour l'achat de denrées alimentaires), en cours depuis 2016 et qui concerne 28 lots dont 20 lots de produits en « circuit traditionnel » et 8 lots de produits en « circuit court ».

Un marché géré en interne

Renouvelé tous les ans depuis maintenant 6 ans avec la reprise de certains lots sur le marché VALAE. Ce marché actuellement est composé de 9 lots dont 3 lots de produits « conventionnels » et 6 lots de produits « Bio »

Education – Politique scolaire - Intervention de

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

4. Groupement de commandes pour la fourniture de denrées alimentaires - Convention constitutive du groupement avec le CIAS

**Rappel des objectifs
de la communauté de communes en matière de restauration :**

Se mettre en conformité avec la réglementation dans le cadre des marchés publics



Limiter les déchets



Penser un plan alimentaire sur le territoire communautaire mettant en synergie plusieurs politiques publiques (DAET, structuration des produits locaux, de la santé, de l'urbanisme, et de l'environnement, ...)



Poursuivre et parfaire l'approvisionnement en produits locaux, sains de qualité, en respectant l'environnement



Maintenir les coûts de production, avec des produits de qualité



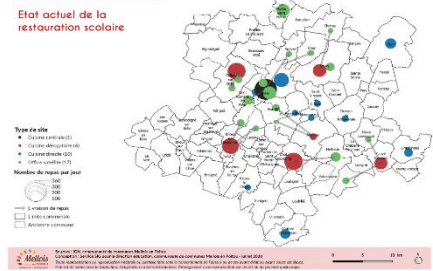
Education – Politique scolaire - Intervention de Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

4. Groupement de commandes pour la fourniture de denrées alimentaires - Convention constitutive du groupement avec le CIAS
Rappel des objectifs de Mellois en Poitou en matière de restauration :



34 sites de restaurants scolaires communautaires dont :

- 16 sites de production,
- 18 sites satellites
- 3 sites extrascolaires



Un total de 348 450 repas confectionnés pour la restauration scolaire, les accueils de loisirs, les haltes-garderies et le Centre Socio-Culturel du Mellois.



(25,5% de produits Bio dont 82% des Deux sèvres en 2023)

Education – Politique scolaire - Intervention de Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

4. Groupement de commandes pour la fourniture de denrées alimentaires - Convention constitutive du groupement avec le CIAS

Réflexion autour du nouveau marché de denrées alimentaires de la communauté de communes Mellois en Poitou pour 2025



Education – Politique scolaire - Intervention de Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

4. Groupement de commandes pour la fourniture de denrées alimentaires - Convention constitutive du groupement avec le CIAS

Réflexion autour du nouveau marché de denrées alimentaires de la communauté de communes Mellois en Poitou pour 2025

Harmoniser l'offre du service aux restaurants scolaires sur le territoire dans la mesure du possible, en offrant la possibilité aux restaurants scolaires et au CIAS d'intégrer la dynamique du nouveau marché



Enjeux du nouveau marché

Garantir une tarification plus intéressante sur un nombre d'achats plus important.

Permettre de faire bénéficier ces restaurants scolaires d'une meilleure tarification et de produits locaux de qualité

Permettre aux restaurants scolaires de compétence communale d'intégrer la dynamique du dispositif « Mangeons Mellois »

De pouvoir en faire bénéficier les restaurants scolaires de compétence communale

Respect des obligations de la loi EGALIM (en 2023, 42,5% de produits de qualité et durables dont 25,5% de Bio)

Permettre de bénéficier d'une expertise sur les menus, la livraison et les prestations

Reconnaissance du label Territoire Bio Engagé

Education – Politique scolaire

- Intervention de Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

4. Groupement de commandes pour la fourniture de denrées alimentaires - Convention constitutive du groupement avec le CIAS

La composition du groupement

Le groupement est constitué de :

- La Communauté de communes Mellois en Poitou
- Le Centre Intercommunal d'Action sociale (CIAS)

Durée du groupement : 3 ans (1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027)

Volume achat prévisionnel : 3 159 100€ HT

Adhérents	Part des achats	Volume €
CdC Mellois en Poitou	64%	2 019 100€ HT
CIAS	36%	1 140 000€HT



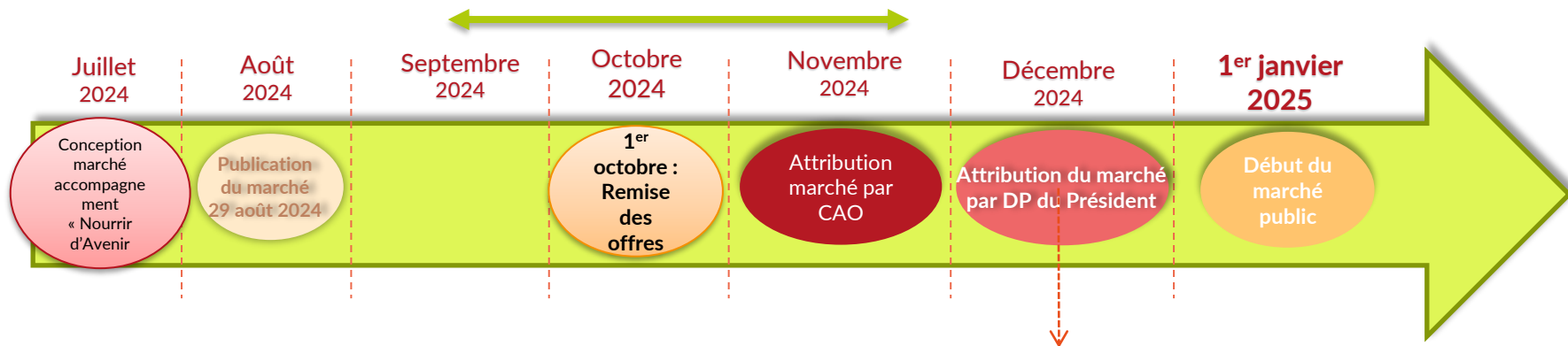
Education – Politique scolaire - Intervention de

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

4. Groupement de commandes pour la fourniture de denrées alimentaires - Convention constitutive du groupement avec le CIAS

2 - Calendrier démarche de groupement de commande « denrées alimentaires »

Objectif : 1er janvier 2025 => Mise en œuvre du nouveau marché avec groupement de commandes.



Education – Politique scolaire

- Intervention de

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

4. Groupement de commandes pour la fourniture de denrées alimentaires - Convention constitutive du groupement avec le CIAS

Le Bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la convention constitutive de groupement de commande jointe en annexe ;
- **AUTORISER** le président ou la vice-présidente déléguée à la signer.

Bureau communautaire

EDUCATION – ENFANCE JEUNESSE

Education – Enfance jeunesse - Intervention de

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

5. Dispositif Pass Colo Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) communautaires – Convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Deux-Sèvres

Contexte : Mise en place du dispositif Pass Colo de la CAF des Deux-Sèvres au sein des structures enfance jeunesse communautaires permettant de favoriser l'accès aux séjours collectifs de vacances aux enfants âgés de 11 ans



Utilisable une seule fois par enfant pendant les vacances scolaires

Aide financière : 200 € à 350 € aux familles dont le quotient familial est inférieur à 1500 soit :

- QF de 0 à 200 : aide de 350 €
- QF de 201 à 700 : aide de 300 €
- QF de 701 de 1200 : aide de 250 €
- QF de 1201 à 1500 : aide de 200 €

Education – Enfance jeunesse - Intervention de

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

5. Dispositif Pass Colo Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) communautaires – Convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Deux-Sèvres

Modalités de remboursement : L'aide financière est déduite aux familles sur les tarifs proposés dans le cadre des séjours collectifs de mineurs. Dans un second temps, après facturation des familles, les structures enfance jeunesse de la communauté de communes procéderont à la demande de remboursement auprès de la CAF de l'aide déduite aux familles

Education – Enfance jeunesse

- Intervention de

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

5. Dispositif Pass Colo Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) communautaires – Convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Deux-Sèvres

Le Bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la mise en place du dispositif « Pass Colo » de la CAF au sein des structures enfance jeunesse communautaires ;
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer la convention de partenariat intitulée « Séjours enfants Pass Colo », jointe en annexe.

Bureau communautaire

AMENAGEMENT & HABITAT

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

6. Convention de partenariat et d'objectifs avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Deux-Sèvres au titre de l'année 2024

Missions de l'association :

Délivrer, **uniquement dans le domaine du logement** :

- des conseils neutres et gratuits pour les particuliers, professionnels, collectivités
- des informations de nature juridique, financière et fiscale

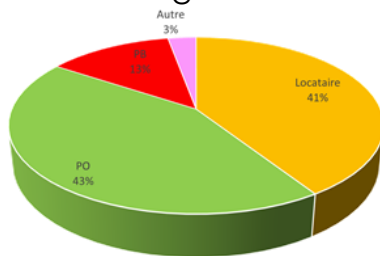
La fréquentation



A – les consultants

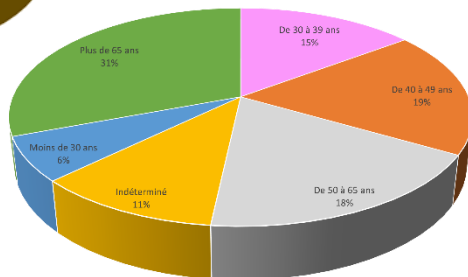
En 2023, l'ADIL a répondu à **663 consultations issues d'habitants du Mellois** soit une augmentation de **17 %** par rapport à 2022 (pour rappel : 583 consultations en 2022).

En 2023, l'ADIL a répondu à **25 consultations issues de collectivités locales du territoire** soit une augmentation de **47 %** par rapport à 2022 (pour rappel : 17 consultations en 2022).

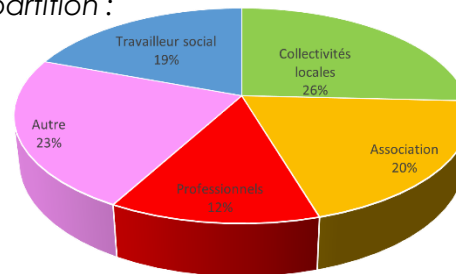


Statut des consultants

93% des consultants sont des particuliers. Parmi les 7 % restants ci-dessus la répartition :



Age des consultants

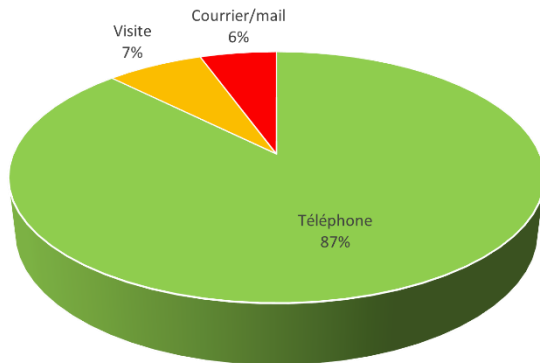


Nature des consultants

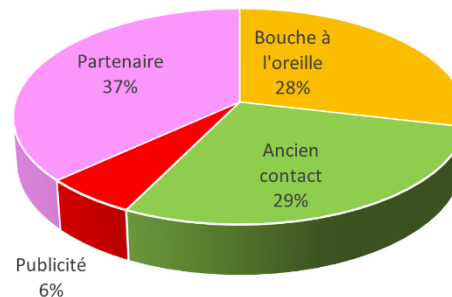
La fréquentation



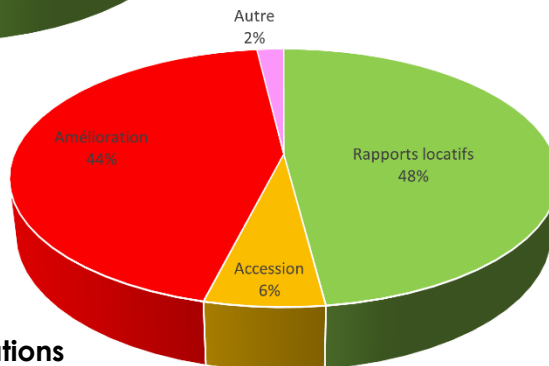
B – les consultations



Mode de consultation



Origine des consultations



Thématique des consultations

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

6. Convention de partenariat et d'objectifs avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Deux-Sèvres au titre de l'année 2024

Bilan de la convention 2023 :

2 permanences par mois sont organisées dans les Maisons France Service à partir de septembre à :

- Lezay, le 4^{ème} vendredi de chaque mois de 13h30 – 16h15
- Chef-Boutonne, le 2^{ème} jeudi de chaque mois 13h45 - 16h15

Pas de consultation en permanence sur le territoire en 2023 depuis septembre (même constat pour l'ensemble du département)

malgré une information diffusée par Mellois en Poitou :

- Sur les sites internet de Mellois en Poitou
 - Via Facebook
- et sur le site de l'ADIL79***

The screenshot shows a Facebook post from the 'Communauté de communes Mellois en Poitou'. The post is titled '[QUESTIONS LOGEMENT]' and provides information about the 'Adil-Eie des Deux-Sèvres' (Agence Départementale d'Information sur le Logement des Deux-Sèvres). It states that the agency answers questions about housing in a neutral and free manner. For legal, fiscal, and financial questions, it advises consulting the lawyers of the 'Adil-Eie des Deux-Sèvres' during their monthly meetings in Poitou. The post lists two meeting locations: 'Chef-Boutonne' (2nd Thursday of each month, 13h45 to 16h15) and 'Lezay' (4th Friday of each month, 13h30-16h15). Contact information for ADIL79 is provided, including the website <https://www.adil79.org> and phone number 05 49 28 08 08. A link to more information is also provided: <https://www.melloisenpoitou.fr/.../809-questions-logement>. The post includes a photo of the 'Maison du Département' and the 'Information' logo. The post has 7 shares and is from the 'Communauté de communes Mellois en Poitou'.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

6. Convention de partenariat et d'objectifs avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Deux-Sèvres au titre de l'année 2024

Bilan de la convention 2023 :

Les représentants de l'ADIL79 ont participé :

- Aux ateliers et réunions pour l'élaboration du PLUi H et du PCAET
- Au Forum santé à Brioux sur Boutonne en partenariat avec Appui&vous
- Au salon de l'habitat de Lezay
- A la foire de Javarzay à Chef-Boutonne

Le directeur de l'ADIL79 a animé :

- La 1ère édition des « Matinales de l'ORT » consacrée au dispositif fiscal « Denormandie » pour les investisseurs dans le cadre de l'ORT



Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

6. Convention de partenariat et d'objectifs avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Deux-Sèvres au titre de l'année 2024

Bilan de la convention 2023 :

- Restitution technique le 6 juin 2024 des études thématiques demandées portant sur le territoire de Mellois en Poitou à partir de sa connaissance du marché local de l'immobilier :
 - « *les causes de la vacance* »,
 - « *les freins à la location* »,
 - « *la situation de l'accèsion à la propriété dans le territoire* »

Données exploitées dans le cadre des travaux en cours sur le PLUi-H et dans le diagnostic de l'étude « Habitat » (résultats de l'étude disponibles sur demande)

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

6. Convention de partenariat et d'objectifs avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Deux-Sèvres au titre de l'année 2024

Projet de convention 2024 :

Comme en 2023, il est demandé à l'ADIL de :

- Diffuser à Mellois en Poitou tout document d'information,
- Diffuser des articles d'information destinés aux bulletins municipaux,
- Participer à au moins une action d'information/sensibilisation/prévention des publics en situation de fragilité (sociale, physique...) et des associations et professionnels qui les accompagnent,
- Poursuivre sa mission d'appui aux politiques publiques menées par Mellois en Poitou dans le domaine de l'habitat, du logement et de l'hébergement,
- Contribuer à la réflexion sur la construction d'un observatoire de l'habitat et du logement

Nouvelle demande 2024 - Réaliser deux études :

- *quel habitat de transition entre logement et structures d'hébergement dédiées aux personnes âgées ?*
- *quelles nouvelles formes d'habitat peuvent favoriser le vivre ensemble et la solidarité intergénérationnelle ?*

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

6. Convention de partenariat et d'objectifs avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Deux-Sèvres au titre de l'année 2024

Montant de la subvention pour 2024 : 13 268,36 € ; soit 0,28€/habitant pour une population de 47 387 habitants (Insee 2019) conformément à la tarification votée par l'assemblée générale de l'ADIL afin de lui permettre d'assurer ses missions sur le territoire.

Subvention identique à celle de 2023

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

6. Convention de partenariat et d'objectifs avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Deux-Sèvres au titre de l'année 2024

Le Bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Deux-Sèvres d'un montant de 13 268,36 € au titre de l'année 2024, dans les conditions présentées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget ;
- **AUTORISER** la signature de la convention de partenariat et d'objectifs avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Deux-Sèvres pour l'année 2024 telle qu'annexée, ainsi que tout document afférent.

Bureau communautaire

RESSOURCES HUMAINES

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

7. Tarification des contrats d'engagement éducatif

Contexte :

- Possibilité de recruter des animateurs avant leur majorité (*Décret du 14 octobre 2022 autorisant les jeunes âgés d'au moins 16 ans à s'inscrire en session de formation du BAFA au lieu de 17 ans auparavant*)
- Spécificités règlementaires concernant les agents mineurs employées en CEE et nécessité de garantir l'équité de traitement entre tous les agents notamment vis à vis du ratio des heures payées et travaillées à la semaine (mineurs à 35h, majeurs à 48h maximum)

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

7. Tarification des contrats d'engagement éducatif

Tarification proposée :

Grille de rémunération des mineurs à 0,80 % du SMIC pour une semaine de 35h après délibération :

Rémunération des majeurs en 2024		
Animateur non diplômé :	7,317 x SMIC horaire	85,24 € brut
Animateur stagiaire BAFA :	8,097 x SMIC horaire	94,33 € brut
Animateur diplômé :	8,927 x SMIC horaire	104,00 € brut
Rémunération des mineurs à partir du 04/07/2024		
Animateur non diplômé :	7,317 x SMIC horaire x 0,80 %	68,19 € brut
Animateur stagiaire BAFA :	8,097 x SMIC horaire x 0,80 %	75,46 € brut
Animateur diplômé :	8,927 x SMIC horaire x 0,80 %	83,20 € brut

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

7. Tarification des contrats d'engagement éducatif

Le Bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** la modification de la tarification pour les agents mineurs recrutés sur un contrat d'engagement éducatif ;
- **APPROUVER** la nouvelle tarification pour les agents mineurs recrutés sur un contrat d'engagement éducatif, applicable à compter de la date à laquelle la délibération est devenue exécutoire.

Bureau communautaire

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

8. Melle - Parc d'activité Le Pinier - Cession lot n°7 - CLARTIPALIS

Contexte : Vente d'une parcelle à l'entreprise SAS IDEKA, spécialisée dans le commerce de détail d'objet de décoration et d'aménagement de la maison

Surface : 5 707 m²

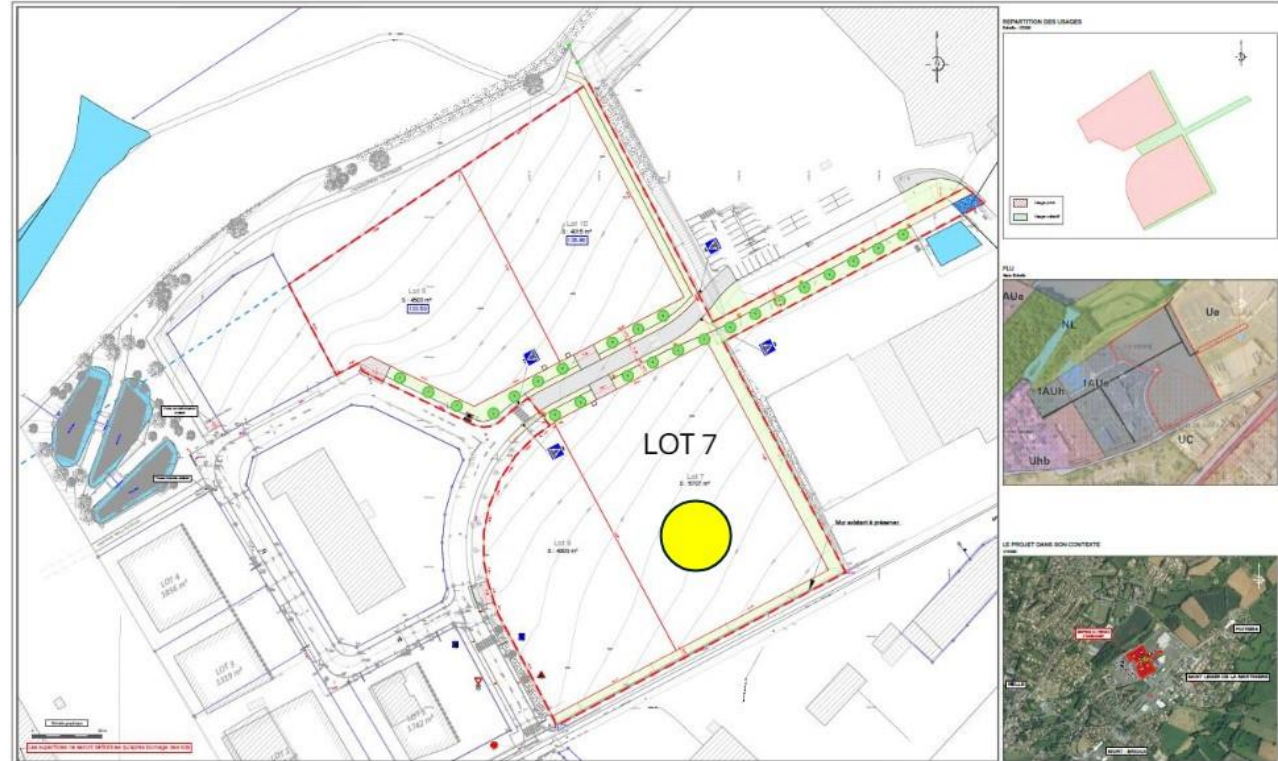
Projet de l'entreprise : Construction d'un magasin spécialisé dans l'équipement de la maison

Prix : 143 000€ HT et hors frais et TVA de 28 600€ ; soit 171 600€ TTC

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

8. Melle - Parc d'activité Le Pinier - Cession lot n°7 – CLARTIPALIS



Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

8. Melle - Parc d'activité Le Pinier - Cession lot n°7 - CLARTIPALIS

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer une promesse synallagmatique de vente sous conditions suspensives pour le lot n°7 issu de la parcelle cadastrée 264AC0107 située parc d'activité Le Pinier (Melle), à la SCI CLARTIPALIS – ou toute autre structure se substituant, au prix global de 143 000€ HT et hors frais (frais de notaire à la charge de l'acquéreur) et d'une TVA de 28 600€, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- **DÉCIDER** d'inscrire les crédits correspondants au budget annexe zone d'activités 2024 ;
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer les actes de ventes authentiques et tous documents relatifs qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

9. Melle - Parc d'activités Le Pinier - Vente de foncier - Commune de Melle

Contexte : Vente de parcelles à la commune de Melle (partie inscrite en zonage Ue et l'autre en zonage NL)

Surface : Environ 5 748 m² (La surface définitive sera arrêtée par un géomètre expert dans le cadre de l'aménagement de la zone et du découpage foncier)

Objectif : Garantir la cohérence d'aménagement et de gestion des espaces de circulations piétonne et cycles dans ce secteur

Prix : 28 740€ net et hors frais (frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur)

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

9. Melle - Parc d'activités Le Pinier - Vente de foncier - Commune de Melle

REFERENCE PARCELLES

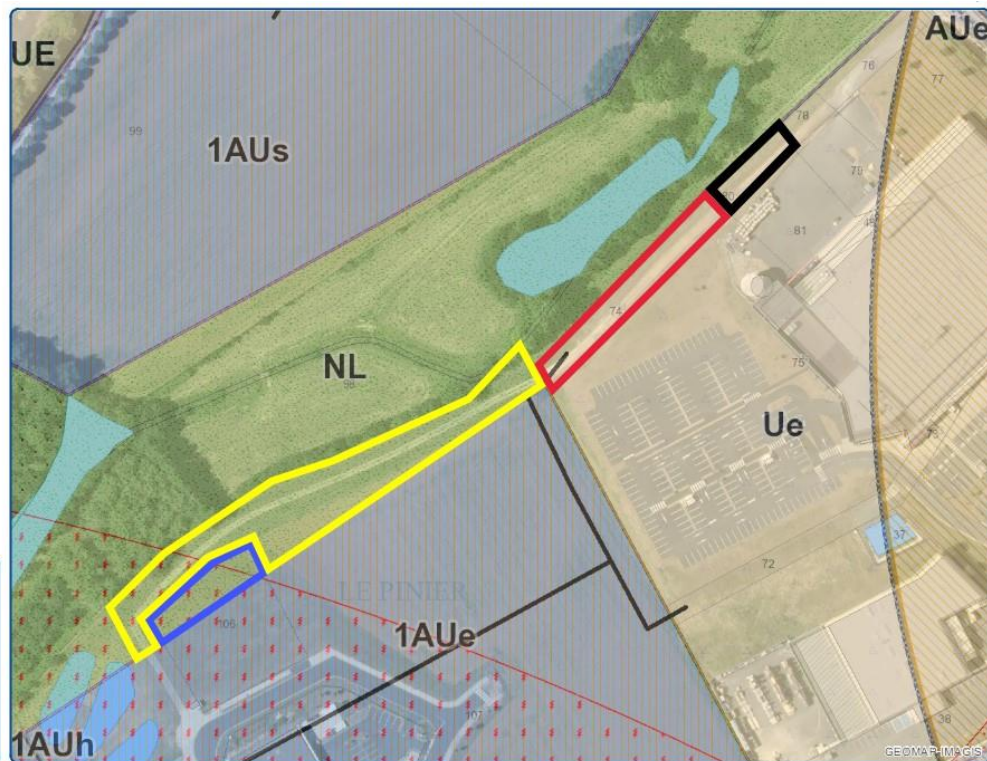
264AC0080

264AC0074

264AC0107 (partie)

264AC0106 (partie)

Carte imprimée le : 13/06/2024
© DGFiP - cadastre 2023
© IGN - Ortho HR 20cm
Echelle : 1:1 600



Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

9. Melle - Parc d'activités Le Pinier - Vente de foncier - Commune de Melle

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer l'acte de vente définitif pour un tènement foncier d'une surface d'environ 5 748m² (sous réserve d'arpentage) regroupant les parcelles cadastrées 264AC0074 et 264AC0080 dans leur totalité, et une partie des parcelles cadastrées 264AC0107 et 264AC0106 située parc d'activité Le Pinier (Melle), au profit de la commune de Melle, au prix de 5€/m², soit un prix global estimatif de 28 740€ net et hors frais (frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur), ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- **DÉCIDER** d'inscrire les crédits correspondants au budget annexe zone d'activités 2024 ;
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué, à signer les actes de ventes authentiques et tous documents relatifs qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Bureau communautaire

QUESTIONS DIVERSES

Information sur la cotisation foncière des entreprises

Questions diverses

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Information sur le pacte financier et fiscal

Questions diverses

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Agenda des réunions

- **Jeudi 12 septembre 2024 – Conférence des maires – Salle des fêtes à Luché-sur-Brioux**
- **Jeudi 19 septembre 2024 – Bureau communautaire - Salle de la Béronne, Les Arcades à Melle**
- **Jeudi 26 septembre 2024 – Conseil communautaire – Salle de La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne**

Merci pour votre attention

2 place de Strasbourg
79500 MELLE
T 05 49 290 290
accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

